



**APPEL A CANDIDATURES 2026
RESIDENCE ARTISTIQUE DE 3 MOIS A L'ARTIST RESIDENCY SCHLOSS
BALMORAL**

A BAD EMS EN RHENANIE-PALATINAT, ALLEMAGNE



Les résidences croisées, qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre du partenariat étroit liant la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Land allemand de Rhénanie-Palatinat, un Protocole d'accord sur la culture signé en 2002 a permis la mise en œuvre d'un dispositif de résidences croisées d'artistes entre la Bourgogne-Franche-Comté (Bourgogne jusqu'en 2015) et la Rhénanie-Palatinat. Les deux institutions partenaires offrent aux bénéficiaires un lieu d'accueil (hébergement et atelier de création) pour une durée de 1 à 3 mois.

Depuis de 2024, la résidence de l'artiste rhéno-palatin.e en Bourgogne-Franche-Comté s'effectue au sein de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts (ISBA) de Besançon : <http://www.isba-besancon.fr/>

La résidence de l'artiste de Bourgogne-Franche-Comté, qui fait l'objet du présent appel à candidatures, s'effectue au sein de *l'Artist residency Schloss Balmoral*, à Bad Ems en Rhénanie-Palatinat (cf. présentation ci-contre).

L'organisation et le financement de la résidence d'artiste en Rhénanie-Palatinat :

Un.e artiste par an peut bénéficier de cette résidence.

La résidence dure 3 mois, de la mi-août à la mi-novembre 2026.

La Région Bourgogne-Franche-Comté octroie à l'artiste en résidence à Bad Ems **une bourse d'un montant de 1 200€ par mois** ainsi qu'une **aide au transport forfaitaire d'un montant de 200€**.

La bourse est versée en deux étapes. Un premier acompte de 80% du montant total est versé au début du séjour, après réception d'une attestation d'arrivée délivrée par le lieu d'accueil, spécifiant le nom de l'artiste et les dates du séjour ainsi que sur présentation du courrier de notification de la Région. Le solde de la bourse et le forfait dédié au transport sont versés à la fin du séjour, après réception d'une attestation de fin de séjour délivrée par le lieu d'accueil.

Qui peut candidater ?

Pour postuler, l'artiste (spécialisé.e en arts plastiques et/ou graphiques) doit avoir un lien avec la Région Bourgogne-Franche-Comté (né.e, y résidant, ou y ayant étudié), disposer d'un minimum de compétences en langues étrangères (anglais au minimum), ainsi que d'un intérêt pour les échanges interculturels et internationaux.

L'artiste doit avoir obtenu son DNSEP/Master (ou équivalent) depuis au moins deux ans.

Modalités de sélection

Une pré-sélection des candidatures des artistes sera effectuée par les services de la Région Bourgogne-Franche-Comté avant envoi aux représentants du Ministère de la famille, des femmes, de la culture et de l'intégration de Rhénanie-Palatinat et l'*Artist residency Schloss Balmoral* à Bad Ems qui procéderont à la sélection finale de l'artiste. Une fois sélectionné.e, l'artiste retenu.e sera informé.e au minimum un mois avant le début de sa résidence.

**LA RESIDENCE D'ARTISTES DU
CHÂTEAU DE BALMORAL**

A BAD EMS



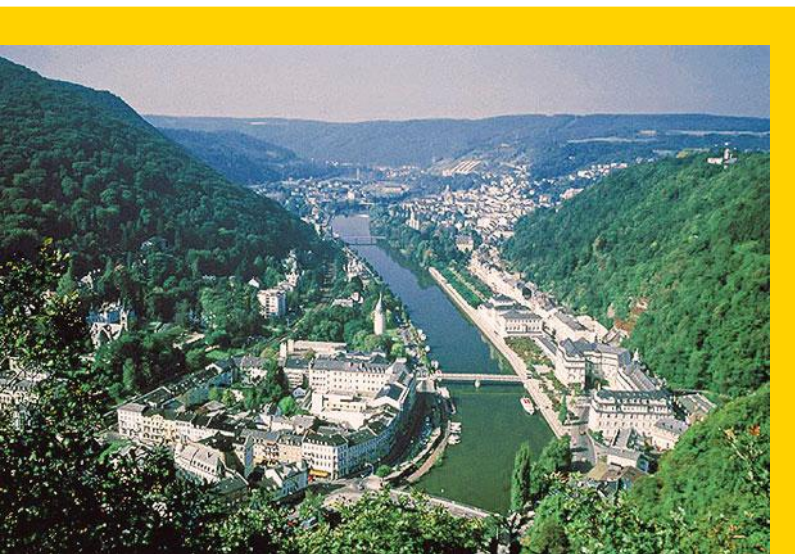
Le château de Balmoral

L'Artist residency Schloss Balmoral est une institution de la Fondation de Rhénanie-Palatinat pour la culture et attribue des bourses à des artistes du monde entier pour promouvoir les arts visuels contemporains.

La résidence est un lieu de rencontre, de production artistique et de réflexion théorique. Depuis sa fondation en 1995, toutes les disciplines des beaux-arts ont été soutenues.

LA RESIDENCE D'ARTISTES DU CHÂTEAU DE BALMORAL

A BAD EMS



La ville de Bad Ems

Le Schloss Balmoral est devenu célèbre à travers des expositions, des conférences et d'autres événements, établissant un dialogue intensif entre les artistes, les scientifiques et ceux qui s'intéressent à l'art.

Le lieu de résidence est situé dans une villa historique, appartenant au Zweckverbandes, qui comprend le Rhein-Lahn-Kreis, la Verbandsgemeinde Bad Ems, la ville de Bad Ems et la Staatsbad Bad Ems GmbH.

Bad Ems est une ville thermale d'environ 10 000 habitants et est située sur la Lahn, à environ 18 km au sud-est de Coblenche.

Lien vers le site de la résidence : <https://balmoral.de/>

LA MAISON DE BOURGOGNE-FRANCHE- COMTE A MAYENCE

LIEU D'EXPOSITION DES ARTISTES EN RESIDENCE

La Maison de Bourgogne-Franche-Comté à Mayence, est la représentation officielle de la Région en Rhénanie-Palatinat et en Allemagne.

Sa mission consiste à resserrer les liens d'amitiés et à promouvoir les coopérations dans les domaines de la culture, du tourisme, de l'éducation, de la jeunesse, et de l'économie. Elle facilite ainsi la mise en relation entre les Bourguignons-Francis-Comtois et les Rhéno-Palatins, au plus près des territoires, et constitue le point de rencontre privilégié des différents acteurs.



*Vernissage de l'exposition Gustave Eiffel à
la Maison de Bourgogne-Franche-Comté*

La Maison de Bourgogne-Franche-Comté est susceptible de joindre l'artiste ayant bénéficié de la résidence à Bad Ems pour l'organisation d'une exposition des œuvres réalisées au cours de la période de résidence.

Lien vers le site de la Maison de Bourgogne-Franche-Comté :
<https://www.hausburgund.de/>

**LA MAISON DE RHÉNANIE-PALATINAT
A DIJON**

**LIEU DE RENCONTRE FRANCO-
ALLEMAND**

La Maison Rhénanie-Palatinat à Dijon, centre franco-allemand en Bourgogne-Franche-Comté, est la représentation officielle du Land du même nom en Bourgogne-Franche-Comté.

La mission de la Maison de Rhénanie-Palatinat est de renforcer l'amitié franco-allemande et de promouvoir la coopération entre la Bourgogne-Franche-Comté et la Rhénanie-Palatinat et entre la France et l'Allemagne. <http://maison-rhenanie-palatinat.org/>



*Concert « Bach au bistrot » à la Maison
Rhénanie-Palatinat*

La Maison de Rhénanie-Palatinat est susceptible de joindre l'artiste ayant bénéficié de la résidence à Bad Ems pour l'organisation d'une exposition des œuvres réalisées au cours de la période de résidence.

Comment candidater ?

Tout dossier de candidature **devra être rédigé en anglais** et contenir au minimum **un *curriculum vitae*, une présentation des travaux réalisés par l'artiste, une lettre de motivation ainsi que ses coordonnées bancaires.**

Merci d'envoyer vos candidatures par courrier ou par mail, au plus tard le 5 juin 2026, à l'adresse suivante :

Alexis THUROTTE

Direction Europe et Rayonnement international
Service Affaires européennes et Rayonnement international
Chargé de mission coopération et mobilité internationales

alexis.thurotte@bourgognefranchecomte.fr

Tel. 03 80 44 33 58

**17, boulevard de la Trémouille – CS 23502
21035 DIJON CEDEX**

